

QUI SOMMES- NOUS ?

→ Des élus bénévoles
au service des
entrepreneurs
et artisans du BTP
et de leurs salariés

DEPUIS 1937, LE RÉSEAU
CONGÉS INTEMPÉRIES
BTP (CIBTP) CONTRIBUE
À LA RÉGULATION SOCIALE
ET À LA QUALITÉ DU CADRE
CONCURRENTIEL POUR LES
ENTREPRISES DU BTP
ET LEURS SALARIÉS.

Il opère un régime légal qui, par la gestion mutualisée des congés payés, assure la mise en œuvre des avantages conventionnels (prime de vacances, congé d'ancienneté), garantit la sécurité juridique des employeurs, contribue à l'attractivité du secteur, assure le droit au repos et la sérénité des salariés. Il mutualise également la couverture du risque intempéries en assurant à l'entreprise assujettie et cotisante le remboursement d'une part des indemnités versées aux salariés en cas d'arrêt de chantier dû aux conditions climatiques. Il participe enfin à la lutte contre le travail dissimulé et la concurrence sociale déloyale par la mise en œuvre de la Carte d'identification professionnelle du BTP (Carte BTP) et par une collaboration active avec les différentes autorités de contrôle sur le terrain.

→ La caisse en bref

Données au 31 mars 2021

DÉPARTEMENTS :

14, 50, 59, 60, 61,
62, 72, 76, 80

20 207

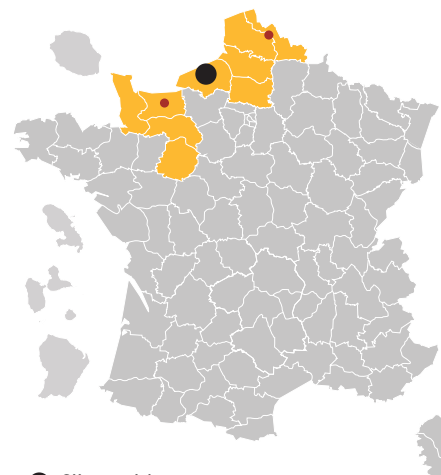
ENTREPRISES
ADHÉRENTES

129 866

SALARIÉS BÉNÉFICIAIRES
DE CONGÉS

513 M€

D'INDEMNITÉS
DE CONGÉS VERSÉES
charges patronales comprises



● Siège social
● Sites



Alain PIQUET
PRÉSIDENT

→ Données nationales

LE RÉSEAU

au 31 mars 2021

209 432

ENTREPRISES
ADHÉRENTES

1,421 M

DE SALARIÉS
BÉNÉFICIAIRES
DE CONGÉS

1,53 %

DE FRAIS DE GESTION ⁽¹⁾

974

COLLABORATEURS ⁽²⁾



Régime congés au 31 mars 2021 ⁽³⁾

6,09 Md€

DE PRESTATIONS

6,74 Md€

DE COTISATIONS

5,04 M

DE BULLETINS
DE SALAIRE



Régime intempéries 74^e campagne ⁽⁴⁾

222 646

ARRÊTS DÉCLARÉS

157 947

SALARIÉS
BÉNÉFICIAIRES

50,7 M€

COÛT TOTAL
DE LA CAMPAGNE ⁽⁵⁾



Carte BTP au 30 novembre 2022

203 525

ENTREPRISES
AYANT UN COMPTE
ACTIVE

4,28 M

DE CARTES COMMANDÉES
ET PRODUITES

⁽¹⁾ Frais de gestion : total des frais généraux sur produits techniques sur la prestation complète (collecte et prestation)

⁽²⁾ Équivalent temps plein

⁽³⁾ Campagne du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021

⁽⁴⁾ Données définitives à 24 mois

⁽⁵⁾ Remboursements, prise en charge des cotisations congés et de retraite complémentaire des ouvriers